



## UN DIAGNOSTIC POUR AIDER LES CRÉATEURS

Vous avez un projet de création ou de reprise d'entreprise dans l'Eure ou en Seine-Maritime ? Avant de vous lancer, réalisez un diagnostic de votre projet avec des professionnels !

### Quel est l'objectif :

Il s'agit d'optimiser les chances de réussite des créateurs d'entreprise.

### Qui sont les bénéficiaires :

Toute personne motivée ayant un projet de création ou reprise d'entreprise (demandeur d'emploi, salarié ...).

### Caractéristiques de l'aide :

Le diagnostic est réalisé par des structures spécialisées dans l'accompagnement de la création-reprise d'entreprise retenues par la Région. Sa durée est de 21 heures comprenant une session collective et 2 entretiens individuels au minimum.

Le diagnostic permet d'apporter :

- des informations indispensables pour le montage du projet,
- des outils de réflexion permettant de juger la validité de la démarche de création,
- un appui à l'évaluation de ses points forts et points faibles, de ses aptitudes à entreprendre, de la cohérence entre projet personnel et viabilité économique, des préconisations sur le parcours à suivre (formation, conseil personnalisé, réorientation...).

La Région prend en charge la totalité du coût du diagnostic.

### Modalités de paiement :

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement régional des subventions en vigueur

### Modalités d'instruction et d'attribution :

#### Conditions :

- avoir un projet défini de création d'entreprise,
- s'engager à suivre la totalité de la session de diagnostic,
- prévenir l'agence locale pour l'emploi (pour les demandeurs d'emploi).

### En savoir plus :

#### Les structures habilitées :

#### Pour les arrondissements de Rouen, du Havre, de Dieppe :

- AC Formation : tél. 09 83 99 55 39

#### Pour le département de l'Eure :

- CEGEFOP : tél. 02 32 33 08 15

## Contacts

---

Service Accompagnement des entreprises

- [Un diagnostic pour aider les créateurs](#)
-